



# 1<sup>er</sup> RALLYE DU BOULONNAIS V.H.R.S. COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

**22 et 23 août 2026**

[www.asadetroit.com](http://www.asadetroit.com)



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer



# 1<sup>er</sup> Rallye du Boulonnais V.H.R.S. C.C. Desvres-Samer 22 et 23 août 2026

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2026.*

*Ce règlement particulier complète le règlement particulier  
du 35<sup>ème</sup> Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Un Rallye Historique de Régularité Sportive reprend l'ensemble de la réglementation des Rallyes modernes et VHC.

La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant au 35<sup>ème</sup> Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer et au 11<sup>ème</sup> Rallye du Boulonnais VHC C.C. Desvres-Samer servant de support sauf pour les articles spécifiques ci-après.

### PROGRAMME - HORAIRES

Identique au règlement particulier du 35<sup>ème</sup> Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer et du 11<sup>ème</sup> Rallye du Boulonnais VHC C.C. Desvres-Samer.

### ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Détroit organise avec l'Auto Club Côte d'Opale (ACCO) les 22 et 23 août 2026 un rallye automobile régional de Véhicules Historiques de Régularité Sportive (V.H.R.S.) dénommé :

**1<sup>er</sup> Rallye du Boulonnais V.H.R.S. C.C. Desvres-Samer**

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.



### 1.1P : Officiels

La liste des officiels est identique au 35<sup>ème</sup> Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer sauf :

Directeur de course V.H.R.S. et V.H.C.	M. Gilles DANIEL (2462 0101)
Commissaire Technique V.H.R.S. et V.H.C.	M. Bernard POTTIER Gorduche (5010 0112)

### 1.2P : Eligibilité

Le 1<sup>er</sup> rallye du Boulonnais VHRS C.C. Desvres-Samer compte pour :

Le championnat de la Ligue des Hauts de France VHRS (pilotes et copilotes) ;

Les challenges de l'ASA du Détroit ;

La coupe de France des Rallye VHRS ;

Le challenge Rallye CUP VHRS.

### 1.3P : Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu immédiatement après la prise du carnet d'itinéraire. Il est donc indispensable de vous présenter avec TOUS les documents originaux :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote,
- La licence en cours de validité du pilote ET du copilote, ou titre de participation à la journée\*
- La carte grise de la voiture,
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.

**\*pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement, un certificat médical (modèle de la FFSA) de non contre-indication à la pratique du sport automobile en compétition.**

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront obligatoirement placées en parc fermé.

#### 1.3.2 Briefing obligatoire

Le briefing oral est organisé par le Directeur de course, le Samedi 22 août 2026 à 19h30 au PC COURSE – salle polyvalente – Rue Jean Moulin – 62830 SAMER.

A cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

**VERIFICATIONS PRELIMINAIRES ADMINISTRATIVES :** Voir règlement particulier sportif du 35<sup>ème</sup> Rallye du Boulonnais C.C. Desvres-Samer : Retrait de road books – plaques portières - plaques - additifs Présentation des permis de conduire, licences ou prise des titres de participation

**VERIFICATIONS TECHNIQUES :** Voir règlement particulier sportif du 35<sup>ème</sup> Rallye du Boulonnais C.C. Desvres-Samer. Les convocations seront visibles sur le site [www.chronodium.com](http://www.chronodium.com)

Présentation d'un « laisser-passer de véhicule pour parcours de régularité historique FIA » ou un PTH FIA, FFSA, ou un passeport technique. En cas de non-présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

### ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1P : Demande d'engagement – inscriptions

Tout équipage qui désire participer au 1<sup>er</sup> RALLYE DU BOULONNAIS V.H.R.S. C.C. DESVRES-SAMER doit adresser au secrétariat, **avant le lundi 10 août 2026 à minuit** la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

- Les droits d'engagements sont fixés à **325 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

**3.1.1.9P.** Le nombre des engagés est fixé à **180 voitures maximum pour les trois rallyes confondus ( VHRS + VHC + MODERNES).**

Interruption du rallye et forfait : identique au rallye MODERNE.

### ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS.

#### 4.1P : VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2026 et aux règles spécifiques VHRS.

#### 4.2P : EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

#### 4.3P : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

### ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

La publicité obligatoire sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

### ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES.

#### 6.1P : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne ".

#### 6.2P : RECONNAISSANCES.

Conforme aux règles spécifiques VHRS  
Rallye identique au rallye " moderne ".

### ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

#### 7.1P : DEPART

Ordre de départ pour tout le rallye : VHRS / VHC / MODERNE

#### 7.3.5P

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2026 et aux règles spécifiques VHRS.

## 7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2026 et aux règles spécifiques VHRS.

### 7.5.17.P : SECURITE DES CONCURRENTS

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible.

### **ABANDON**

Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement au : **03.21.81.47.19**

**Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.**

### **ARTICLE 8P : RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA 2026. Aucune réclamation ne sera admise.

### **ARTICLE 9P : CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS FFSA.

Le classement sera fait pour chaque moyenne avec ou sans instruments :

- 1 classement général par Moyenne
- 1 classement Equipage féminins

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

Si 2 concurrents arrivent ex-aequo à la fin du rallye, pour les départager prendre la carte grise qui a la date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation la plus ancienne désignera le vainqueur, et si un ex-aequo subsistait, on prendra la plus petite cylindrée.

### **ARTICLE 10P : PRIX – COUPES**

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé sur la Place Foch à SAMER.

Il n'y aura pas de prix en espèces.

#### Renseignements sur Internet :

- 1) [www.sportautonord.com](http://www.sportautonord.com) (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) (site FFSA)
- 4) [www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr) (classement et tableau d'affichage numérique)
- 5) ACCO- Rallye du Boulonnais – CCDS (page Facebook du rallye)

